

Malakoff, le 28 août 2024

Décision n°2024 – 59 portant nomination de la Directrice du Centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne

La directrice générale de l'EPIDE,
Vu l'article R3414-18 du code de la défense,
Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

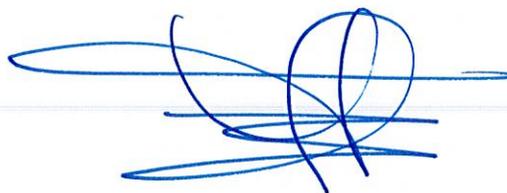
Décide :

Art. 1^{er} – Madame Karine LEFEVRE est nommée directrice du centre EPIDE de Margny-lès-Compiègne à compter du 1^{er} septembre 2024.

Art. 2 – La décision n° 2019-79 portant nomination d'une directrice de centre est abrogée.

Art. 3 – La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice Générale



Camille TUBIANA